ANNEXE IV –

ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES BALLETS ACROBATIQUES

REGLES GENERALES

1 Temps limite : AS 14.1.

2 Les Eléments Acrobatiques Obligatoires (I) peuvent être exécutés dans n'importe quel ordre.

3 Comme dans tous les ballets, la Carte d'entraineur (CC) doit préciser les Eléments Acrobatiques Obligatoires, définis dans l'Annexe III, dans l'ordre de performance.

ELEMENTS ACROBATIQUES OBLIGATOIRES

Sept (7) mouvements acrobatiques pour les juniors et les seniors : un de chaque groupe acrobatique (A, B, C, P) et trois (3) autres au choix (sélectionnés dans n'importe quel groupe) et cinq (5) mouvements acrobatiques pour les jeunes : un de chaque groupe acrobatique (A, B, C, P) et un (1) autre au choix (sélectionné dans n'importe quel groupe).
Les acrobaties pour la catégorie jeune ne peuvent pas avoir un degré de difficulté (DD) supérieur aux suivants : pour le groupe A : 2.65 ; pour le groupe B : 2.6 ; pour le groupe C : 2.45 et pour le groupe P : 2.5 (cf catalogue des acrobaties de la FINA).

Mouvement acrobatique *est un terme général pour les sauts, les éjectés, les portés, les piliers, les plateformes…, qui démontrent des éléments de gymnastique spectaculaires et/ou actions risquées en l'air, sur un support d'équilibre ou en combinaison et qui sont réalisés avec l'aide d'autres nageurs (ses).*
Un mouvement acrobatique en épreuve collective est considéré comme un Elément (EL) si quatre (4) nageurs(ses) minimum sont impliqué(e)s. Un porté à deux ou à trois dans un ballet acrobatique n'est pas considéré comme un mouvement acrobatique dans le décompte des Eléments (EL).

ANNEXE V -

ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES BALLETS COMBINES

REGLES GENERALES :

1 Temps limite : ASAG.5

2 Le départ peut se faire sur la plage, ou dans l'eau ou une combinaison des deux.

3 Toutes les parties suivantes doivent commencer dans l'eau.

4 Une nouvelle partie commence à proximité immédiate de la partie précédente.

5 Comme dans tous les ballets, la Carte d'entraineur (CC) doit indiquer les Eléments Techniques Obligatoires et les Eléments Libres dans l'ordre de performance.

6 Le ballet doit représenter un thème, qui doit être déclaré sur la Carte d'entraineur (CC).

ELEMENTS OBLIGATOIRES

1 Au moins deux (2) parties doivent avoir moins de trois (3) concurrents et au moins deux (2) parties doivent concernées tous les concurrents.
P*our clarifier, cela ne signifie pas que les hybrides d'équipes doivent être composées de tous les concurrents, cela peut également être des transitions ou des parties acrobatiques avec tous les athlètes. Le ballet combiné peut être composé de 4 à 10 athlètes, le minimum obligatoire pour une hybride d'équipe est de quatre (4) athlètes (cf annexe III). Cependant, si une hybride est exécutée avec moins que le nombre total d'athlètes, les facteurs selon les principes généraux du guide de difficultés seront appliqués : Lorsqu'un mouvement hybride (ou une action bonus) n'est pas effectué par tous les membres de l'équipe/duo, il sera pondéré par *0,5 (la moitié des nageurs inclus), ou par *0,3 (moins de la moitié des nageurs inclus) ».*

2 Le ballet combiné doit comporter trois (3) mouvements acrobatiques pour les 12 ans et moins et quatre (4) mouvements acrobatiques pour les jeunes et les seniors (règlements FFN).
Les acrobaties en catégories avenir et jeune ne peuvent pas avoir un degré de difficulté (DD) supérieur aux suivants : pour le groupe A : 2.65 ; pour le groupe B : 2.6 ; pour le groupe C : 2.45 et pour le groupe P : 2.5 (cf catalogue des acrobaties de la FINA).